
Adresse de la municipalité de Puiseaux (Loiret) qui annonce à la Convention le départ de l'argenterie et du cuivre de l'église, lors de la séance du 2 pluviôse an II (21 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la municipalité de Puiseaux (Loiret) qui annonce à la Convention le départ de l'argenterie et du cuivre de l'église, lors de la séance du 2 pluviôse an II (21 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 515;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36591_t2_0515_0000_7

Fichier pdf généré le 15/05/2023

la liberté triomphante, et à l'abri des préjugés qui entretiennent l'esclavage, nous chérirons votre ouvrage et nos cœurs reconnaissants n'oublieront jamais vos bienfaits.

L'humanité réclamant de venir promptement aux secours des pères, mères, femmes et enfants des défenseurs de la patrie, et l'administration instruite que le citoyen Bo, représentant du peuple dans le département de l'Aube, avoit autorisé la municipalité de Troyes à payer provisoirement à cette classe de citoyens la moitié des secours échus au premier janvier, croit qu'il est désirable et même urgent que la même mesure soit étendue sur toutes les communes du département de l'Aube, puisque, d'une part, les soldats fournis par tous les points du ressort de cette administration se signalent également dans les combats contre les satellites des tyrans, d'autre part, que les familles de ces braves défenseurs de la patrie, éprouvent presque tous les mêmes besoins, surtout dans cette saison rigoureuse. En conséquence l'administration vous prie donc d'assigner des fonds pour cette dette sacrée envers ceux de ce district, une somme de 60 000 l. pourroit faire face à l'objet de dépense dont il s'agit et se prélever sur celle de 370 000 l. restant sans aucune destination de celle de 1 700 000 l. levée révolutionnairement sur les riches égoïstes de la ville de Troyes, de laquelle somme il a déjà été versé 900 000 l. au Trésor national, 400 000 l. aux sans-culottes de Troyes, et enfin 25 000 l. à ceux d'Arcis.

Veillez donc ne point perdre de vue notre juste demande et nous donner les moyens de venir promptement au secours de ces pauvres et respectables familles. S. et F. »

OUDIETTE, LARGUILLON, CARDON, BAILLET, C.P.E.
LA PORTE (agent nat.) [et 3 autres signatures].

h

Les administrateurs du district de Preuilly écrivent que toutes les communes du district ont apporté avec joie les vases servant à leur culte, les cuivres, les fers de leurs églises. Ils ont précipité du haut des clochers, ces instruments lugubres, qui, changeant bientôt de destination et de forme, vont faire gronder le tonnerre qui écrase les tyrans, en annonçant à l'Europe étonnée nos succès et notre gloire.

Ces administrateurs annoncent qu'ils vont envoyer au représentant du peuple à Tours, 18 marcs 3 onces 2 gros et demi d'argent doré, 231 marcs 5 onces 4 gros et demi d'argenterie, 31 marcs 7 onces 4 gros et demi de franges d'or et d'argent, 252 livres 3 onces 5 gros de cuivre argenté et doré, 1 454 livres 7 onces 6 gros de cuivre jaune et rouge, provenant des églises, avec 20 114 livres de métal de cloches. Ils ont déjà envoyé à l'administrateur des domaines nationaux 38 pierres précieuses.

Les citoyens Voyer, Descosses, et la citoyenne Desgouttes, ont fait don de plusieurs objets d'argenterie.

Ces administrateurs terminent en invitant la Convention à rester à son poste.

Mention honorable (1).

i

[Puisseaux, 29 niv. II] (1)

« Citoyen président,

Nous avons fait partir, pour la Convention nationale, avant hier l'argent et le cuivre de notre église, et aujourd'hui, nous lui envoyons l'abdication de notre curé.

Les éclairs qui partent de la Montagne ont dessillé tous les yeux, et la raison éclairera bientôt tous les peuples. »

DEVILLIERS (maire) [et 4 autres signatures].

3

Les directoires des districts de Sommières et de Ploërmel envoient dans leurs adresses l'abdication et les titres des citoyens Maurin, Piraud et Perruchot, ministres du culte catholique (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

a

[Sommières, 17 niv. II] (4)

« Législateurs,

Nous envoyons ci-joint les abdications et lettres de prêtrise remises par 3 ci-devant curés qui ont abjuré leurs erreurs pour suivre le culte de la raison.

Législateurs, chez nous aussi le fanatisme cède à la lumière. Nous recevons de nos communes et transmettons journellement à la Monnoie ou dans les dépôts des matières pour la fabrication des canons, les débris en argent, en cuivre et en fer, des momeries sacerdotales.

Mais lorsque tous les nuages sont dissipés, lorsque le voile est tombé; lorsqu'enfin la République ne reconnoît plus un culte dominateur inconciliable avec elle, représentants, dites-nous pourquoi nous salarions encore aux dépens du Juif, du musulman, du Brahmine et de l'athée, les ministres d'un culte inutile et proscrié ?

Peut-on concevoir à la fois l'anéantissement d'un culte et l'entretien de ses ministres ? Non, non, représentants, il faut ou que la contradiction cesse et que le culte de la raison et de la liberté soit le seul admis; ou que les ministres de 25 millions de cultes différents reçoivent aussi leur salaire.

Montagne sainte, soit toujours terrible aux modérés, aux fédéralistes, aux tyrans de toute espèce, et reste inébranlable à ton poste. Il le faut pour soutenir nos efforts. Nous avons fait rentrer dans leurs bataillons de lâches déserteurs que des muscadins avoient sans doute égarés; nous vendons les biens de nos perfides ci-devant; nous propageons le feu sacré que tu nous inspires; nous faisons exécuter les lois... Mais puisqu'il n'y a plus de culte chrétien, nous demandons aussi pour tous les ministres des cultes l'égalité ou la réalité du traitement et pourquoi faire contre le vœu général un si mau-

(1) C 290, pl. 914, p. 6. Bⁱⁿ, 2 pluv. (suppl^t). Voir ci-dessus, séance du 30 niv., n° 20.

(2) P.V., XXX, 22.

(3) Bⁱⁿ, 2 pluv. (suppl^t).

(4) C 290, pl. 914, p. 15, 18, 19.

(1) Bⁱⁿ, 2 pluv. (suppl^t).